

Communiqué de presse

L'Insee répond aux réserves émises par Eurostat sur le compte des administrations publiques

Aujourd'hui, Eurostat a émis deux réserves sur les comptes publics notifiés par l'Insee le 30 mars dernier. L'Insee prend acte de ces réserves, qui portent sur des choix méthodologiques et ne remettent pas en cause les évaluations quantitatives faites par la statistique publique.

Conformément aux règlements européens, Eurostat a examiné au cours des 3 dernières semaines les évaluations par l'Insee du déficit et de la dette publique en 2017. À l'issue de cet examen, l'office européen a émis une nouvelle réserve et maintenu une partie de la réserve émise en octobre dernier à l'occasion de la précédente notification et concernant l'Agence française du développement.

Une nouvelle réserve émise par Eurostat

Elle porte sur la **comptabilisation d'une partie des sommes** injectées par l'État dans les différentes entités issues de la restructuration du groupe Areva. L'Insee a comptabilisé **en prise de participation – donc sans incidence sur le déficit public 2017** – les 2,5 milliards d'euros investis dans Orano (spécialisé dans le cycle du combustible nucléaire)¹.

Eurostat ne partage pas l'analyse de l'Insee et estime que cette somme aurait dû être comptabilisée en dépense, augmentant d'autant le déficit.

Un investissement dans les mêmes conditions que les acteurs privés

L'investissement **direct de l'État dans Orano à hauteur de 2,5 milliards** d'euros s'est fait conjointement et dans les mêmes conditions que des investisseurs privés, à hauteur de 0,5 milliards d'euros. L'Insee estime par conséquent que cet investissement ne constitue pas de la dépense publique, conformément aux préconisations des textes méthodologiques régissant l'établissement du compte des administrations publiques, à savoir le Système européen de comptes (SEC 2010) et l'édition 2016 du Manuel du déficit et de la dette publics. Des discussions devraient se poursuivre au cours des prochains mois avec Eurostat pour tenter de résoudre cette divergence d'ordre méthodologique.

L'État a injecté au total 4,8 milliards d'euros en 2017 dans la restructuration du groupe Areva

Au total, l'État a injecté 4,8 milliards d'euros en 2017 dans la restructuration du groupe Areva. Outre **les 2,5 milliards d'euros investis directement dans Orano**, l'État a souscrit pour **2,0 milliards d'euros à une augmentation de capital d'Areva SA**, la holding détenant au 31 décembre 2017, après la prise de contrôle de Framatome par EDF, 40 % d'Orano **et 0,3 milliard d'euros pour racheter** les participations des actionnaires minoritaires d'Areva SA via une offre publique de retrait (OPR).

Considérant que la holding Areva SA n'avait plus d'activité propre susceptible de générer un éventuel retour sur investissement, **l'Insee a choisi de comptabiliser les 2,0 milliards d'euros injectés dans cette entité comme une dépense, accroissant donc le déficit public. L'Insee a également comptabilisé en dépense les 0,3 milliards d'euros dépensés** dans le cadre de l'OPR dans la

¹ Cf. les [compléments à l'Informations Rapides n°79 du 26 mars 2018](#) sur les premiers résultats des comptes nationaux des administrations publique en 2017 (page 2)

mesure où le prix de rachat proposé excédait largement la valeur réelle des actions d'Areva SA. **Eurostat n'a pas de réserve sur le traitement de ces opérations par l'Insee.**

Comptabiliser, comme le demande Eurostat, la totalité de la participation de l'État à la recapitalisation d'Orano en dépense publique ne rehausserait le déficit notifié pour l'année 2017 que de 0,1 point de PIB, à 2,7 % du PIB. **La dette notifiée ne serait pas modifiée.**

Maintien partiel de la réserve sur le statut de l'Agence française pour le développement

Eurostat maintient une partie de la réserve formulée en octobre dernier au sujet de l'AFD, **concernant son maintien en dehors des administrations publiques.**

Eurostat considère en effet qu'au regard de sa gouvernance, l'AFD devrait être classée en administration publique dans la mesure où le Conseil d'administration de l'AFD est composé majoritairement de représentants des administrations publiques. **L'Insee va donc analyser dans les mois qui viennent plus en détail la gouvernance de l'AFD** et le rôle de l'État dans les prises de décision du Conseil d'administration.

Les autres remarques d'Eurostat concernant l'AFD ont été prises en compte². En octobre 2017, Eurostat considérait aussi que la conversion en 2016 de la ressource à condition spéciale (RCS, qui sont des prêts à conditions avantageuses octroyés par l'État à l'AFD) en fonds propres, pour un montant de 2,4 milliards d'euros aurait dû donner lieu à une aggravation du déficit public. L'Insee avait choisi de traiter cette conversion en opération financière sans incidence sur le déficit. Les discussions entre l'Insee et Eurostat ont finalement conduit à une modification du traitement de la RCS : désormais les prêts octroyés par l'État à l'AFD, net des remboursements, sont comptabilisés en transfert en capital, avec incidence sur le déficit, et ce depuis la création de l'AFD (1998). Ce nouveau traitement a un impact très limité sur le déficit public (75 millions d'euros par an en moyenne sur les 10 dernières années, avec un maximum de 215 millions d'euros en 2015).

Contact presse : bureau de presse de l'Insee

bureau-de-presse@insee.fr / 01.87.69.57.57

Marie-Paule LLATI-SCHUHL – cheffe adjointe

² Cf. les [compléments à l'Informations Rapides n°79 du 26 mars 2018](#) sur les premiers résultats des comptes nationaux des administrations publique en 2017 (page 9)